



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 91 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1^{er} Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Messieurs DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Création de poste Adjoint Administratif Territorial

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Considérant le compte-rendu de la Commission Territoriale réunie le 6 Octobre 2020 ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à la Commission Solidarité Territoriale, le besoin de renfort au niveau des secrétariats des petites communes se fait ressentir. Il s'avère que les services de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, avec les derniers départs non remplacés, ont également besoin d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial, mais pas forcément à temps complet. Dans le cadre des réflexions de mutualisation, un agent pourrait être embauché par la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY et mis à disposition ponctuellement des communes qui en auraient besoin.

Monsieur le Président propose de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet, et de prévoir dans la fiche de poste une polyvalence territoriale pour l'exercice des missions.

Envoyé en préfecture le 09/10/2020

Reçu en préfecture le 09/10/2020

Affiché le 09/10/2020

ID : 063-246300966-20201008-91_2020-DE

En conséquence, il convient de compléter le tableau des effectifs par un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du 1^{er} Novembre 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire :

- ✓ APPROUVE la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du 1^{er} Novembre 2020 ;
- ✓ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du Budget 2020.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

